

COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE _____

**CAUTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATEUR
(RÉAPPOSITION DU SCEAU)**

Nous soussignés, _____, de _____, [profession] _____, et _____, de _____, [profession] _____, nous obligeons conjointement et individuellement envers le greffier de la Cour suprême du Yukon au Palais de justice, 2134, 2^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6, pour la somme de _____ \$ payable au greffier de la cour, et engageons chacun de nous de même que nos héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs à effectuer la totalité de ce versement.

La condition de cette obligation est que si l'administrateur _____, agissant en vertu de lettres d'administration relatives à la succession de _____, délivrées le _____ 20__ par [nom du tribunal ayant délivré les lettres] et qui font l'objet d'une réapposition de sceau au Yukon, lorsque la loi l'exige :

- a) présente un inventaire fidèle et complet des biens de la succession qui sont ou seront en sa possession ou sous son contrôle, ou dont il a ou aura connaissance, ou qui sont ou seront en la possession ou sous le contrôle de toute autre personne en son nom;
- b) remet l'inventaire à la Cour suprême du Yukon;
- c) recueille et administre bien et fidèlement la succession conformément à la loi;
- d) rend bien compte de son administration de la succession;
- e) dépose les lettres d'administration à la cour,

alors le cautionnement est nul et sans effet, autrement, il demeure en vigueur.

FAIT SOUS SERMENT (OU SOUS
AFFIRMATION SOLENNELLE)

devant moi à _____,

au _____,

le _____ 20__.

Signature

Notaire dans et pour le territoire du
Yukon

Signature